

Inventaire des initiatives prises par le secrétariat du Conseil central de l'économie en matière de développement durable

Dans le cadre de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable, les différentes institutions fédérales ont été invitées à dresser un inventaire des initiatives de développement durable déjà engagées en leur sein. Il s'agit d'initiatives prises en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Ce document reprend les différentes initiatives prises par le secrétariat du Conseil central de l'économie.

Le secrétariat du Conseil central de l'économie (CCE) s'inscrit dans le mouvement initié par les Nations Unies visant à atteindre les ODD à l'horizon 2030. Il contribue à l'effort commun, au niveau des institutions fédérales, en mettant en œuvre des interventions et des initiatives importantes en matière de développement durable dans le cadre de la gestion du personnel, de la gestion du bâtiment et de la mobilité. Ces mesures ont trait à 10 des 17 ODD.

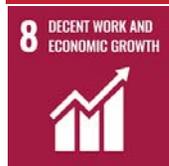
1. Initiatives relatives à la gestion du personnel



Le secrétariat du CCE a mis en place une série de mesures destinées à contribuer à la promotion du bien-être et de la bonne santé. Par exemple, en instaurant une pension complémentaire pour l'ensemble des membres du personnel contractuel, en faisant la promotion du « move at work », en organisant des activités de team building. Le personnel a également la possibilité de bénéficier d'une compensation (récupération des heures) lors de la participation à une campagne de don de sang pendant le temps de travail.



De manière à contribuer à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, le secrétariat du CCE donne la possibilité à tous les membres du personnel, sans discrimination, de bénéficier de formations professionnelles continues utiles dans le cadre de leur fonction. La possibilité de mise en place de mesures spécifiques (aménagement raisonnables, adaptation de poste...) est offerte en cas de handicap, de trouble ou de maladie. Les employés du secrétariat bénéficient d'un système d'horaire flottant pour favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.



En avril 2021, les femmes étaient majoritaires parmi les personnes employées par le secrétariat du CCE (34 femmes pour 20 hommes). Dans le cadre des procédures de recrutement de nouveaux collaborateurs, l'égalité des chances, de traitement et d'accès aux sélections est garantie pour tous les candidats. Les tests auxquels sont soumis les candidats sont neutres. En cohérence avec les dispositions légales prévues pour la fonction publique, les salaires au CCE sont soumis à des barèmes transparents appliqués à tous peu importe leur sexe, couleur de peau et âge ou la présence d'un handicap. Les avantages sociaux sont accordés à tous les employés, sans discrimination et dans le respect d'une plus grande égalité.



En respect des normes légales à ce propos, le secrétariat du CCE s'est affilié à un service externe de prévention et protection au travail et un service interne de prévention et protection au travail a été créé (avec la participation des représentants syndicaux des employés du secrétariat du CCE). Un poste de conseiller en prévention a également été créé au sein du secrétariat du CCE.

2. Initiatives relatives à la gestion du bâtiment



En 2016, le secrétariat du CCE a procédé au remplacement de l'ensemble des robinets du bâtiment dans lequel les locaux du secrétariat du CCE sont installés par des robinets automatiques avec réduction de débit d'eau et détecteur de mouvement ainsi qu'au remplacement de l'ensemble des chasses d'eau des toilettes et des urinoirs par des systèmes plus économes en eau. Ces travaux économiseurs d'eau ont permis de diminuer la consommation d'eau du secrétariat du CCE de 1.065 m³ en 2015 à 723 m³ en 2019, soit une économie en eau de 32,11%.



Les produits d'entretien à base de javel ont été supprimés et les produits utilisés pour l'entretien des sanitaires sont désormais écoresponsables. Tous les produits chimiques non indispensables ont également été supprimés (par ex. remplacement de la peinture à l'huile par de la peinture à l'eau). Les déchets sont triés et le personnel du secrétariat est sensibilisé au recyclage. L'utilisation de papier a été fortement réduite et est passée de 12 tonnes par an dans les années 2000, à 6 tonnes par an dans les années 2010 et à 2 tonnes par an en 2018. Cette baisse est essentiellement due à la numérisation croissante des documents (newsletter et invitations exclusivement électroniques). Les bouteilles d'eau mises à disposition dans les salles de réunion sont désormais en verre et non plus en plastique.



En 2016, le secrétariat du CCE a installé des panneaux photovoltaïques qui ont produit 28.607 kWh d'électricité en 2017, 31.179 kWh en 2018, 29.636,18 kWh en 2019 et 30.320,37 kWh en 2020. En 2019, sur les 29.636,18 kWh produits par les panneaux photovoltaïques, 21.168,70 kWh ont été consommés par le CCE, le reste de la production a été injecté sur le réseau. La consommation interne de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques représentait alors 18,20 % de la consommation électrique effective totale du secrétariat (116.440,27 kWh).



De nombreux travaux de rénovation énergétique ont également été entrepris pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. Par ex. : remplacement de la chaudière par une chaudière au gaz à condensation avant 2010, travaux d'isolation de la façade en 2011, pose de châssis double vitrage A.0 avec protection solaire en 2012, remplacement des vannes de l'ensemble des radiateurs du bâtiment par des vannes thermostatiques en 2013, remplacement des moteurs des ascenseurs et du monte-charge par des moteurs moins énergivores respectivement en 2013 et en 2019, etc. Ces travaux ont permis au bâtiment d'atteindre une performance énergétique équivalente à la classe B+, alors que la moyenne des administrations publiques se situe entre D+ et C-. La consommation d'énergie primaire annuelle par m² du bâtiment s'élève ainsi à 95 [kWhEP/(m².an)], ce qui représente des émissions de 75,584 kg CO₂-eq./an. La consommation moyenne électrique du bâtiment est passée de 127.275 kWh en 2015 à

95.217,57 kWh en 2019, soit une économie d'énergie de 25,15 %. Sans l'impact des panneaux photovoltaïques, les actions d'économie d'énergie ont permis de réaliser des économies d'électricité de 8,51 % (10.835 kWh).

Le secrétariat du CCE prévoit en outre de remplacer la cabine à haute tension (en fin de vie) avec sortie unique de 230 volts par une cabine haute tension avec double sortie de 230 volts et de 400 volts. Cette action a pour objectif de supprimer les transformateurs couplés à ladite cabine à haute tension avec sortie unique de 230 volts (source de gaspillage d'énergie).

Vu que le CCE gère le bâtiment de la Joyeuse Entrée (qui accueille le secrétariat du CCE) et que ce bâtiment est détenu en copropriété pour 33% par le Conseil national du travail, les travaux et économies précités leur ont bénéficié tout autant.

3. Initiatives relatives à la mobilité



Tous les membres du personnel du secrétariat du CCE peuvent obtenir gratuitement, sur demande, les abonnements de transports en commun (SNCB, STIB, De Lijn, TEC) nécessaires à leurs déplacements domicile-travail.

En 2019, seulement 5,48% des membres du personnel du secrétariat du CCE effectuaient leurs déplacements domicile-travail en voiture, contre 86,31% en transports en commun (38,36% via la SNCB, 43,84% via la STIB, 2,74% via De Lijn et 1,37% via le TEC) et 8,22% en mobilité douce (6,85% à vélo et 1,37% à pied).

Dans ce cadre, il est à noter que les locaux du secrétariat du CCE bénéficient d'une très bonne accessibilité en transports en commun, en ce qu'ils se situent à maximum 6 minutes à pied des arrêts de transports en commun (bus, métro, train).

Tous les membres du personnel du secrétariat du CCE ont droit à une indemnité vélo. Cette indemnité (disponible sur demande) s'élève à € 0,24 par kilomètre parcouru. Pour stimuler l'utilisation de la bicyclette, des douches ont été installées.

Depuis 2017, le secrétariat du CCE a donné aux membres de son personnel l'autorisation de faire, sur une base volontaire, du télétravail. Le nombre de jours par an de télétravail accordés aux membres du personnel est déterminé en fonction de la durée de la navette domicile-travail : plus la durée de la navette est importante, plus le membre du personnel est autorisé à prendre de jours de télétravail sur une base annuelle. Cette action a pour objectif de limiter le nombre de déplacements domicile-travail (ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux trajets domicile-travail) et de viser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Depuis le 18 mars 2020, le secrétariat du CCE a appliqué le télétravail obligatoire lié à la crise sanitaire. Une indemnisation à hauteur de 20 euros par mois a été accordée aux membres du personnel en télétravail pour l'usage professionnel d'une connexion internet privée et les équipements (ordinateurs portables, programmes informatiques, chaises de bureau ergonomiques, écrans, claviers et souris d'ordinateur, etc.) ont été fournis à chaque membre du personnel qui en a fait la demande.

Lors de la rénovation du parking du bâtiment, des emplacements de stationnement pour vélo pouvant accueillir entre 16 et 20 vélos ont été créés. Des gaines pour le passage des câbles électriques nécessaires à l'installation de bornes de recharge destinées aux voitures électriques ont alors été prévues.